

RELIANCE Assemblée du GAPP du 6 juin 2013.

Présentation en 10 minutes de RELIANCE

Fondée en juin 2007, RELIANCE est une association à but non lucratif, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil. Statutairement ses buts sont les suivants :

*"Soutenir des enfants, des jeunes, en difficulté à l'école et s'organiser contre l'échec scolaire en leur proposant un suivi individualisé, pédagogiquement ciblé et à long terme."*

Aujourd'hui, donc 6 ans après sa fondation, Reliance fonctionne à satisfaction, mais reste volontairement une petite Association locale, animée par une vingtaine de personnes, dans les quartiers de Confignon-Onex-Lancy.

### **Comment fonctionnons-nous ?**

Notre avons un **Comité**, composé de 7 personnes. Il est présidé par Madame Françoise Joliat, logopédiste toute jeune retraitée qui aurait voulu vous présenter elle-même notre Association mais qui était malheureusement déjà prise ce soir. Monsieur Ramadan et moi-même en faisons aussi partie.

**Actuellement 13 personnes fonctionnent comme tutrice ou tuteur.** Sur ces 13 personnes, 8 sont des retraités, le plus souvent de l'enseignement primaire ou secondaire. Les autres sont des adultes travaillant dans le social ou des étudiants en fin de formation.

La tutrice/tuteur prend en charge un enfant (ou parfois 2 ou 3) en difficulté scolaire. Il s'agit souvent de permettre à cet enfant de retrouver sa confiance en lui-même, en lui faisant découvrir tout ce qu'il sait déjà et en l'aidant à s'organiser dans son travail. Il s'agira ensuite d'identifier ses difficultés spécifiques et d'y remédier le mieux possible en fixant avec lui des objectifs à court et moyen terme.

En moyenne, la tutrice voit l'enfant 2 fois par semaine.

Dès le début de la prise en charge, la tutrice prend contact avec l'enseignant-e et avec la famille, de façon à ce qu'une collaboration s'installe. Le travail du tuteur est vraiment complémentaire à celui de l'enseignant.

**La première spécificité de RELIANCE** tient au fait que la grande majorité des enfants que nous suivons sont issus de la migration. Personne à la maison ne peut aider l'enfant dans son travail scolaire. On parle d'ailleurs rarement le français en famille. Le monde de l'école, avec ses exigences, ses valeurs, ses codes, n'est pas familier.

Plus qu'un simple répétiteur, le tuteur a un rôle d'intermédiaire, de facilitateur entre la famille et l'école.

Il élabore avec l'enfant les stratégies nécessaires au travail et à la réussite scolaires.

Il l'aide aussi à entrer dans notre culture, qui n'est pas celle de sa famille. Il montre la possibilité d'appartenir à deux cultures sans avoir à en renier une. Il aide ainsi à la création du lien enfant-école, famille-école, enfant-quartier (infrastructures sociales et culturelles), il est facteur d'affirmation de soi et d'intégration.

### **La deuxième spécificité : l'INTERVISION.**

Pour mener à bien leurs tâches et atteindre leurs objectifs, les tuteurs participent chaque mois à une séance d'intervision. Quelques jours avant la rencontre, chaque tuteur transmet au Comité et autres tuteurs un bilan écrit sur son tutorat, signalant les difficultés rencontrées, les progrès constatés, les questions en suspens.

Lors de la séance d'intervision, les discussions permettent de partager, de répondre aux questions que les tuteurs posent et de nommer les écueils qu'ils rencontrent. La question de base de

l'intervision : "Voici une difficulté que je rencontre, comment pourrais-je m'y prendre pour la dépasser ?".

De plus, chaque année, une, voire deux, demi-journées de formation continue sont proposées aux tuteurs.

### **Financièrement, comment tout cela fonctionne-t-il ?**

Les membres du Comité travaillent bénévolement (sauf le trésorier-secrétaire qui reçoit CHF 2000,- par année). Les tutrices/tuteurs participent bénévolement aux séances d'Intervision et aux formations.

Les familles paient une somme horaire fixe en fonction de leurs possibilités, cette somme peut aller de 1 franc à 30 francs, selon les cas. En moyenne, les familles paient moins de 10 francs de l'heure.

Les tuteurs reçoivent en tout CHF 30,- par heure. RELIANCE complète donc la somme versée par les parents. Cette année 2012-13, RELIANCE a dû déboursier près de 14'000 CHF pour dédommager ses tutrices/tuteurs.

D'où vient cet argent ? Au début, RELIANCE sollicitait chaque année les Communes avoisinantes et les Fondations généreuses, avec un succès qui nous permettait juste de survivre, avec des soucis pour l'année suivante. Puis, dès 2011, nous avons eu des contacts serrés avec le Président du D.I.P. Une double enquête du SRED (en 2009 et en 2013) montrait l'originalité et le sérieux de notre travail. Fin 2011, nous avons reçu une subvention exceptionnelle de 20'000,- francs du D.I.P. et nous avons ferme espoir d'être désormais pris en charge par ce dernier.

### **Parlons enfin brièvement de notre troisième spécificité :**

En accord avec le Président du Département, RELIANCE veut rester une petite Association de militants, qui s'occupe au maximum de 20 enfants, dans une région précise : Confignon-Onex-Lancy.

Mais nous aimerions bien que d'autres RELIANCE se créent ailleurs. Nous sommes prêts à les aider à démarrer et à collaborer avec elles !

Adresses de la présidente et du secrétaire-trésorier :

Françoise JOLIAT	Marais 8A	1232 Confignon	079 277 73 24	f.joliat@freemail.ch
Philippe DURAND	rue Eckert 2	1232 Confignon	022 342 68 82	frphdurand@sunrise.ch